
CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Intégration de l'IMT à l'EPFL

La signature de la convention entre l'EPFL et l'UniNE officialise le transfert au 1^{er} janvier 2009

La chancellerie d'Etat communique :

La signature, le 18 octobre 2007, de la déclaration d'intention entre la Confédération et le Conseil d'Etat neuchâtelois concernant l'intégration de l'Institut de microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel (UniNE) à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) au 1^{er} janvier 2009 vient d'être concrétisée par la signature d'une convention entre l'UniNE et l'EPFL et ratifiée par le Conseil d'Etat et le Conseil des EPF.

Cette convention définit le périmètre et l'objet de l'intégration à l'EPFL des activités de recherche, de formation et de valorisation conduites actuellement au sein de l'UniNE dans les domaines de la microtechnique et règle les modalités de cette intégration ainsi que les échanges de prestations entre l'UniNE et l'EPFL. L'intégration de l'IMT à l'EPFL sera effective au 1^{er} janvier 2009.

De l'intention à la mise en oeuvre

Soucieuses d'assurer l'avenir et le développement de la microtechnique dans l'Arc jurassien, la Confédération et la République et Canton de Neuchâtel ont la volonté d'unir et de coordonner leurs soutiens respectifs aux activités de recherche, de formation et de valorisation en microtechnique. C'est dans le cadre de cette coordination que les deux autorités ont décidé, en signant une déclaration d'intention le 18 octobre 2007, d'intégrer dès 2009 l'IMT de l'UniNE au sein de l'EPFL, tout en la maintenant sur sol neuchâtelois. Cette déclaration d'intention fixait le cadre politique et financier propre à la réalisation de cette intégration et les développements à venir pour le domaine de la microtechnique.

La convention passée récemment entre l'UniNE et l'EPFL définit l'ensemble des modalités de cette intégration. Sa signature conclut la première étape de réalisation de l'intégration de l'IMT à l'EPFL. Elle implique un important transfert de responsabilités de l'UniNE vers l'EPFL dans le domaine de la microtechnique.

Eléments de la convention

Le périmètre d'intégration comprend les cinq laboratoires de l'IMT actifs dans le domaine de la microtechnique, soit : « Capteurs, actionneurs et microsystèmes », « Electronique et traitement du signal », « Optique appliquée », « Photovoltaïque et couches minces électroniques », « Reconnaissance de formes ».

Ces laboratoires regroupent au total quelque 130 collaborateurs qui recevront de l'EPFL une proposition d'engagement d'ici au 15 mai 2008. Leur entrée à l'EPFL sera effective au 1^{er} janvier 2009.

L'EPFL reprend également la responsabilité de la formation et les étudiants seront immatriculés dès le 1^{er} septembre 2008 à l'EPFL. L'enseignement dispensé sera conforme au plan d'études de l'EPFL et les étudiants neuchâtelois pourront à terme briguer un titre de Bachelor ou de Master EPFL. Il n'est pas prévu d'introduire de nouveaux titres et de nouveaux cursus.

Un nouveau bâtiment destiné à la microtechnique, pour la construction duquel le Conseil d'Etat a réservé un crédit de 50 millions de francs, sera implanté sur le site de La Maladière, à côté du CSEM. En attendant sa réalisation, l'UniNE et l'Etat mettront à disposition de l'EPFL les locaux actuellement occupés par l'IMT et ceux nécessaires au développement des activités de l'EPFL à Neuchâtel.

Ce développement aura pour but d'affirmer la personnalité du site neuchâtelois en renforçant son potentiel de transfert de technologie et de relations industrielles.

.Renforcer le potentiel d'innovation de l'Arc jurassien

Pour le président du Conseil des EPF, M. Fritz Schiesser, la microélectronique a joué un rôle important dans l'histoire de la réorientation industrielle de l'Arc jurassien : « L'intégration de l'IMT et de ses compétences notoires en microélectronique permettra à l'EPFL et au Domaine des EPF de faire valoir davantage leurs connaissances en sciences des matériaux ainsi qu'en micro- et nanotechnologies. Grâce à la coopération avec le CSEM, centre privé de recherche et de développement, le Domaine des EPF pourra dorénavant contribuer encore plus efficacement au développement du potentiel d'innovation de l'Arc jurassien et à celui d'une industrie suisse de haute qualité et compétitive», tient à relever le président du Conseil des EPF.

Pôle d'excellence international en microtechnique

La concrétisation de la déclaration d'intention entre le Canton de Neuchâtel et la Confédération par la signature de la convention entre l'UniNE et l'EPFL réjouit le Conseil d'Etat car elle confirme sa volonté de développer en terre neuchâteloise un pôle de microtechnique d'importance nationale et internationale. Et ce en partenariat étroit avec les acteurs engagés dans l'enseignement, la recherche fondamentale et la recherche appliquée, soit avec l'IMT, le CSEM, la HE-ARC et Neode.

Ce fort accent porté sur la microtechnique et la nanotechnologie constitue un précieux atout qui permettra d'obtenir des retombées au niveau économique, en collaboration avec le secteur privé et le tissu industriel de l'Arc jurassien.

Pour de plus amples renseignements :

Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat, cheffe du DECS, tél. 032 889 69 00.

Patrick Aebischer, président de l'EPFL, tél. 021 693 70 01.

Jean-Pierre Derendinger, recteur de l'UniNE, tél. 032 718 10 20.

Neuchâtel, le 4 avril 2008